

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.8053 - AVIVA / GROUP CM-11 / OFFICE BUILDING

SECTION 1.2

Description de la concentration

AVIVA France et Groupe des Assurances du Crédit Mutuel envisagent d'acquérir indirectement, par le biais d'une société créée pour les besoins de l'Opération, un contrôle conjoint sur un immeuble de bureaux situé en France, en région parisienne.

AVIVA France et le groupe AVIVA auquel elle appartient est présent dans le secteur des assurances.

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est principalement présent dans le secteur des assurances (assurance vie et assurances de personnes).